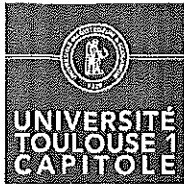


Licence 1 Droit

Annales

Année universitaire
2017/2018

Semestre 2



UTI Montauban

Année universitaire 2017-2018
Première session
Semestre pair
Session AVRIL 2018

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
1^{er} NIVEAU
SEMESTRE 2

DROIT CIVIL 2
Cours de Mme GRYNFOGEL

MERCREDI 11 AVRIL 2018
8H30 – 11H30

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

Sujet :

Aussi belle que peu farouche, Lolo Bigoudi, la fameuse star de série B, a connu de nombreuses relations sentimentales...et autant d'échecs retentissants, si l'on en croit ses visites régulières dans notre cabinet de conseil. Mais ne nous en plaignons pas, car sans elle, notre activité se réduirait à la portion congrue.

La voilà donc aujourd'hui, empêtrée une fois de plus dans ces problèmes chroniques dont elle a le secret : « Ma vie est fichue !!! », ne cesse-t-elle de répéter. Peu à peu, toutefois, elle parvient à se ressaisir pour vous narrer ses difficultés actuelles.

I - Il y a cinq ans, notre cliente faisait la connaissance d'un riche homme d'affaires au cours d'une tournée triomphale en Ukraine. Il faut dire qu'elle y est très connue, les autochtones étant encore sous le coup de sa prestation exceptionnelle dans le film bien connu des cinéphiles avertis : « *Salut Ginette, bonsoir Clara !!!* ». Sitôt qu'il l'aperçut, Nicolaï (puisque tel est son prénom) tomba sous son charme et la supplia de l'épouser à grand renfort de caviar, de vodka et de diamants, ce qui ne gâtait rien.

Lolo, il est vrai, entretenait alors une relation torride avec le grand acteur Jean-Paul B. (lequel ne la voyait qu'en cachette, pour cause d'épouse maladivement jalouse) : entre un amant épisodique et un homme très épris/très riche, elle n'hésita pas longtemps, ce que l'on peut comprendre après tout : les choses s'enchaînèrent très vite, et l'affaire se conclut un mariage féérique sous la neige, dans une isba proche de Moscou (quel romantisme !).

...et tout aussi vite les ennuis commencèrent.

Lolo s'était en effet aperçue, la veille de son mariage, qu'elle était enceinte de deux mois, sans doute de Jean-Paul. Elle n'allait tout de même pas l'avouer à Nicolaï, ce qui aurait tout gâché (adieu le mariage romantique, la neige, la féerie, les diamants, etc.). Lui qui rêvait de grande famille, il allait être servi, plus tôt même que prévu. « Dans le fond, ce n'est pas plus mal, avait-elle pensé avec un brin de cynisme : j'attends un enfant, de lui ou d'un autre, où est le problème ? ». Nicolaï en fut

d'ailleurs si heureux qu'il ne s'étonna pas de l'étonnante robustesse du bébé, un prématuré de 7 mois pesant 5 kgs, que Lolo appela Leonardo Di C. (du nom d'un ancien partenaire cinématographique qu'elle avait beaucoup aimé).

Deux ans passèrent, au cours desquels Nicolaï se montra excellent père et excellent mari. Mieux encore, il insistait auprès de Lolo pour agrandir la famille, se lamentant parce qu'elle n'était toujours pas enceinte (et ce n'était pas faute d'essayer !). Lolo, elle, s'était lassée, comme d'habitude ; son mariage commençait déjà à lui peser mais bon, elle se laissa tout de même convaincre d'aller consulter un médecin, qui lui annonça que sa seule chance d'enfanter passait par la procréation médicalement assistée (PMA). Pourquoi pas ? se dit Lolo avec résignation... 15 mois plus tard naissait Steven S.¹. Tandis que Nicolaï sautait de joie, « Lolinka » (comme il l'appelait) était dans le creux de la vague, d'autant plus qu'elle avait découvert la nature douteuse, pour ne pas dire « louche » des occupations de son mari. Pire encore, elle reçût un appel plus ou moins anonyme l'informant que Nicolaï était déjà marié, lorsqu'il l'avait épousée, à une certaine Natacha. Evidemment, Nicolaï nia tout en bloc, mais Lolinka ne lui faisait plus confiance. Finalement cette affaire l'arrangeait bien : elle lui fournit le prétexte de le quitter du jour au lendemain et de rentrer en France, son pays qu'elle n'aurait jamais du quitter, se disait-elle, ...et pour cause !

Sitôt informé de son retour, Jean-Paul B., l'ancien amant, appela Lolo en lui jurant qu'il n'avait jamais cessé de l'aimer : il venait de quitter sa femme pour elle et la suppliait de le rejoindre. C'est ce que fit Lolo, dont nous connaissons l'impétuosité coutumière. Mais voilà qu'un mois plus tard, elle se rendait compte qu'elle était enceinte...de Nicolaï évidemment !

Que de bouleversements et de questionnements pour la pauvre femme, qu'elle vous expose de la façon suivante :

I – Toute à son nouvel amour, Lolo veut « se débarrasser » de Nicolaï (dit-elle !), sachant qu'il la relance en permanence depuis son départ, alternant menaces et déclarations d'amour, exige son retour en Russie et refuse absolument de divorcer :

Que peut-elle faire, non seulement pour ne plus être liée à Nicolaï, mais encore pour obtenir de lui une bonne pension qui assurerait ses arrières, comme on dit, par-delà celle qu'elle obtiendra pour leurs enfants communs, ... et pourquoi pas aussi pour l'enfant à naître, d'ailleurs ? Après tout, une pension supplémentaire ne serait pas de trop !

Question 1 : Que pensez-vous des prétentions de « Lolinka » et que lui conseillez-vous ?

II – En admettant que Lolo soit « débarrassée » de Nicolaï, comme elle dit, elle voudrait former avec Jean-Paul, non une famille dite « recomposée », mais une VRAIE famille. Elle souhaite donc l'épouser très vite, puis faire en sorte que Leonardo Di C., son fils aîné, soit légalement celui de Jean-Paul (« après tout, il est probablement de lui », précise-t-elle). Quant à Steven S., le second, Jean-Paul pourrait le reconnaître, l'adopter ou n'importe quoi d'autre, que lui importe à elle, du moment qu'il devient son fils: « ce devrait être facile, vous dit-elle, puisqu'il est né d'une PMA !!!! ». Reste enfin le dernier, qui devrait naître dans 5 mois à peu près : « Pour celui-là, c'est encore mieux, vous annonce-t-elle avec candeur. Nicolaï ne sait même pas que je suis enceinte (s'il le savait, quelle tête il ferait, lui qui adore les enfants et en voulait au moins 5 avec moi !!!) ; alors de 2 choses l'une, soit je lui demande une pension pour lui (Voir I), soit je le fais passer pour celui de Jean-Paul et le problème est résolu ».

¹ ainsi prénommé en raison du très tendre souvenir que lui avait laissé un metteur en scène avec qui elle avait *failli* travailler à Hollywood.

Question 2 : que pensez-vous des affirmations et des diverses prétentions de Lolo ?

III – Quelques années plus tard, Lolo a de grandes difficultés avec Leonardo son fils aîné. Ce garçon très difficile ne s'entend avec personne et a quitté la maison depuis un certain temps pour vivre avec son oncle, Alfred Bigoudi. Célibataire sans enfants, ce dernier a toujours été très attaché à son neveu, qu'il considère quasiment comme son fils. C'est d'ailleurs ce qu'il laisse croire à tous dans son village, la chose étant d'autant plus crédible qu'ils se ressemblent physiquement : on voit bien qu'ils sont tous deux des Bigoudi. Quant à Leonardo, il a trouvé auprès de lui la stabilité et l'affection dont il a grand besoin et que sa mère n'a jamais pu lui offrir, dit-il (on le croit sur parole).

Aujourd'hui, la rupture est totalement consommée, puisque Leonardo ne veut plus entendre parler de Lolo. Curieux et intéressé, il a obtenu de celle-ci qu'elle lui communique les noms des hommes avec qui elle entretenait des relations intimes dans l'année précédant sa naissance. L'un d'entre eux est nécessairement son père biologique, et il y a peut-être quelque chose à en tirer sur le plan pécuniaire, se dit-il. Par ailleurs, il voudrait mettre le Droit en accord avec ses sentiments pour obtenir qu'Alfred soit officiellement son père.

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
1^{er} NIVEAU
SEMESTRE 2

DROIT CONSTITUTIONNEL
Cours de Mme DE LA MORENA

LUNDI 09 AVRIL 2018
12H30 – 15H30

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

L'examen se compose de deux exercices :

- Des questions de cours.
- Un devoir rédigé.

I- Questions de cours (5 pts)

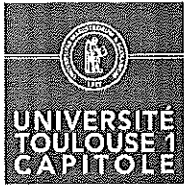
- 1- Les avantages et les inconvénients du scrutin proportionnel.
- 2- Les conditions du droit de vote aujourd'hui.

II- Devoir (15 pts)

Commentez l'extrait suivant :

« Pas de régime (d'assemblée), pas de régime présidentiel : la voie devant nous est étroite, c'est celle du régime parlementaire. A la confusion des pouvoirs dans une seule assemblée, à la stricte séparation des pouvoirs avec priorité au chef de l'Etat, il convient de préférer la collaboration des pouvoirs : un chef de l'Etat et un Parlement séparés, encadrant un Gouvernement issu du premier et responsable devant le second, entre eux un partage des attributions donnant à chacun une semblable importance dans la marche de l'Etat et assurant les moyens de résoudre les conflits qui sont, dans tout système démocratique, la rançon de la liberté. Le projet de Constitution tel qu'il vous est soumis, a l'ambition de créer un régime parlementaire ».

Discours de Michel Debré, présentant le projet de la future Constitution du 4 octobre 1958, devant le Conseil d'Etat, 27 août 1958.



UT1 Montauban

Année universitaire 2017-2018
Première session
Semestre pair
Session AVRIL 2018

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
1^{er} NIVEAU
SEMESTRE 2

ECONOMIE
Cours de M. Thomas

MARDI 10 AVRIL 2018
13H – 14H30

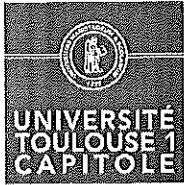
AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE – PAS DE CALCULATRICE

SUJET :

Vous répondrez de façon précise et structurée aux deux questions suivantes en accordant un soin tout particulier à l'expression écrite et à l'orthographe.

Question 1 (14 points) : Le vote de l'ONDAM constitue-t-il un bon outil de maîtrise de la croissance des dépenses de santé ?

Question 2 (6 points) : Que penser de l'obligation faite aux entreprises, depuis 2016, de fournir à leurs salariés une assurance complémentaire santé ?



UT1 Montauban

Année universitaire 2017-2018
Première session
Semestre pair
Session AVRIL 2018

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
1^{er} NIVEAU
SEMESTRE 2

INSTITUTIONS EUROPEENNES
Cours de M.BIN

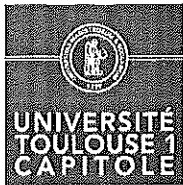
JEUDI 12 AVRIL 2018
15H30 – 17H

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

Sujet :

Répondez aux questions suivantes :

- 1°) Histoire de la construction européenne : l'Union à l'épreuve des crises contemporaines (7 points).
- 2°) Le retrait d'un Etat membre (7 points).
- 3°) Le Parlement européen (7 points).



UT1 Montauban

Année universitaire 2017-2018
Première session
Semestre pair
Session AVRIL 2018

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
1^{er} NIVEAU
SEMESTRE 2

HISTOIRE DES INSTITUTIONS
Cours de M.DELVIT

JEUDI 12 AVRIL 2018
8H30 – 11H30

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

Vous avez le choix entre deux exercices:
Un commentaire noté sur 20.

OU

Des demandes dont chacune est évaluée suivant un barème qui est indiqué.

Demandes

Vous direz:

- Qui sont les grands officiers de la Couronne, et leur destinée? /5
- Ce qu'est le clergé régulier, et s'il a connu des mutations à l'époque moderne /5
- Ce que sont les Conseils de gouvernement de la monarchie absolue. /5
- Ce que vous pouvez connaître d'Henri de Boulainvilliers. /2
- Ce que vous pouvez dire du concordat de Bologne/3

Commentaire

Vous voudrez bien commenter, de manière synthétique, les trois extraits de *Cahiers de doléances* rédigés par les communautés d'Albias;(1^{er} extrait) Caussade (2^{ème} extrait) Courondes (3^{ème} extrait) sénéchaussée de Montauban, pour les Etats généraux convoqués en mai 1789.
(Voir Extraits).

Extraits

Albias

[1^o] Le tiers état de cette communauté d'Albias est prêt à faire le sacrifice de sa vie et de ses biens pour le service du roi, la prospérité de son règne et la conservation de sa personne; mais Sa Majesté est très humblement et très respectueusement suppliée de considérer que les impôts dudit tiers état ont été portés successivement à un tel point qu'ils ne peuvent être soumis à une augmentation sans exciter un découragement général; que c'est le grand nombre et l'abus des exemptions dont jouissent les autres deux ordres de l'Etat qui ont opéré cette surcharge; qu'en remettant les choses dans leur ordre naturel par une égalité de contribution proportionnellement aux revenus réels de chaque propriétaire sans exemptions des biens ni des personnes, les revenus de l'Etat trouveraient l'accroissement qui leur est nécessaire dans la circonstance présente; et le tiers état ne verrait point augmenter ses impôts, dont il ne supportait le poids que par ce sentiment, naturel au Français, l'amour et l'attachement pour la personne de son roi.

Causcade

[18^o] Sire, voilà nos plaintes respectueuses et nos moyens de bonheur; daignez les accueillir avec bonté.

N'ignorant pas que les besoins de l'Etat sont le plus grand besoin du peuple français qui doit soutenir la gloire de son monarque chéri à tant de titres, la considération extérieure du royaume et établir la prospérité sur des fondements inébranlables, nous croyons nécessaire que les députés qui seront élus à la sénéchaussée principale pour les Etats généraux reçoivent dans leurs instructions, celle de délibérer par tête et non par ordre, et les trois ordres réunis, et qu'ils soient revêtus des pouvoirs suffisants pour proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de son administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et de chacun de vos sujets, comme le désire Votre Majesté. Nous donnons à cet effet, avec joie, tout pouvoir nécessaire à nos députés.

Couronnes

[1^o] Le roi sera très humblement et très respectueusement supplié de diminuer et d'alléger les impositions par une réparation plus étendue et plus générale en faisant également contribuer tous ses sujets, les ecclésiastiques, nobles et privilégiés sans aucune espèce de distinction; supprimant et éteignant, à cet effet, toute sorte d'immunités et privilèges pécuniaires, soit réels, soit personnels³.

[2^o] Ordonner que tous les sujets de Sa Majesté, soit nobles, soit roturiers, seront admis, indistinctement et selon leur mérite personnel, dans les différentes places du clergé, du service militaire, soit sur mer, soit sur terre, et dans la magistrature⁴.

[3^o] L'intérêt réel et pécuniaire de tous les sujets du roi étant rendu égal et le même, Sa Majesté sera aussi très humblement et très respectueusement suppliée de vouloir bien, par un effet de sa justice, de sa bonté et de sa bienfaisance, assurer leur liberté individuelle qui forme le caractère national, ensemble la propriété de leurs biens, en les maintenant sous la sauvegarde des lois, dont les cours souveraines continueront d'être dépositaires.

[4^o] Maintenir la Nation au droit d'accorder les subsides et de les imposer¹.